

Modalités et Conditions de Réservation « Gîtes Lacombe »

Comment réserver :

Remplissez une demande de renseignements ou contactez-nous directement par téléphone nous vous ferons parvenir un contrat de location ainsi que le descriptif de la maison louée.

Les réservations se font à la semaine, du samedi au samedi (à partir de 15h) de Pâques à mi-novembre + fêtes de fin d'années (sur certaines maisons).

Pour les demandes de week-end (minimum 2 nuits), hors saison et hors vacances scolaires, merci de nous contacter.

Conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. A réception, une confirmation vous sera adressée.

Le solde de la location est à régler le jour de votre arrivée ou un mois avant celle-ci en cas de règlement par virement bancaire.

En cas de réservation tardive (moins de 30 jours avant le début du séjour), la totalité du règlement sera demandée lors de la réservation.

Annulation

Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

L'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté :

Le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Arrivée :

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Etat des lieux :

Un état des lieux est établi à l'arrivée, un inventaire détaillé se trouve dans le gîte, cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige.

Location de gîtes - Nadine et Francis Lacombe

"La Borie" - 24590 Saint-Crépin Carluçet - Dordogne - France

Tél. +33 (0)5 53 28 85 70 - Fax +33 (0)5 53 29 20 50 - E-mail: contact@giteslacombe-perigord.com

Dépôt de garantie ou caution :

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Toutes nos maisons sont 'non-fumeurs'. Des cendriers sont cependant à votre disposition pour une utilisation extérieure.

Capacité :

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires, en cas d'acceptation, un supplément sera appliqué. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Animaux :

Nous acceptons un animal par maison (chien ou chat) sous certaines conditions:

- Pas d'animal à l'étage ni dans les chambres à coucher,
- Protéger les canapés,
- En fin de séjour, insister sur le ménage en particulier sur le passage de l'aspirateur à cause des poils.

Assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Paiement des charges :

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Engagement du locataire en fin de séjour :

Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Ménage en cours de séjour : 20 € de l'heure. Si vous ne souhaitez pas assurer le « grand ménage », le montant des frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive de chaque maison (de 30 à 80 €).

Dans tous les cas vous vous engagez à :

- Remettre en ordre tout le mobilier comme il a été trouvé en entrant,
- Nettoyer et ranger tout l'équipement de cuisine,
- Passer l'aspirateur dans toute la maison (petit ménage),
- Tout le linge sale doit être rassemblé dans un seul drap à l'entrée de la maison,
- Signaler toute détérioration d'équipement survenant en cours de séjour.

Location de gîtes - Nadine et Francis Lacombe

"La Borie" - 24590 Saint-Crépin Carluçet - Dordogne - France

Tél. +33 (0)5 53 28 85 70 - Fax +33 (0)5 53 29 20 50 - E-mail: contact@giteslacombe-perigord.com